



COMMUNIQUE DE PRESSE CRD-MK DU 24 JUIN 2015

TOGO : DE LA NECESSITE D'UNE ALTERNATIVE AUTOCENTREE ENDOGENE SERIEUSE SUITE A LA FERMETURE DU BUREAU HCDH

Le Collectif de Résurgence de la Diaspora (CRD)-TOGO et le Mouvement KEKELI (MK) ont appris par voie de presse la nouvelle de la fermeture prochaine du Bureau du Haut Commissariat aux Droits de l'Homme (HCDH) au TOGO, et prennent acte de la déclaration du 23 juin 2015 du Premier ministre togolais Selom Komi Klassou, lors de la conférence de clôture des activités du HCDH : « ...*l'Etat togolais, dans l'exercice de ses fonctions régaliennes, est comptable des engagements pris au plan international...* ».

Bien que le HCDH-Togo ait été un acteur important de la vie sociopolitique du Togo durant ces 10 dernières années, notamment dans le suivi des travaux de la Commission Vérité Justice et Réconciliation (CVJR), le CRD-MK tient à exprimer ses vives perplexités relativement à l'agenda et au bilan de cet organisme dans notre pays.

Le CRD-MK tout en comprenant et partageant la perspective des populations et des forces sociales locales qui voient généralement dans les institutions internationales, qu'elles soient européennes, africaines ou onusiennes, un allié dans leur lutte pour l'instauration de l'État de droit au Togo, souhaitent attirer l'attention de tous les acteurs nationaux sur les dangers que représente cette vision romancée et idyllique des institutions exogènes dont l'agenda réel ne coïncide que très rarement avec les préoccupations profondes des populations où elles interviennent.

Il est utile de rappeler que l'Accord entre le Togo et le HCDH est intervenu au lendemain de la crise politique née de la sanglante élection présidentielle de 2005 dans le cadre des conditionnalités politiques imposées par les Nations-Unies et l'Union Européenne pour la reconnaissance internationale du Gouvernement du Togo et pour le maintien, en faveur de ce dernier, de la coopération avec ces institutions. En effet, le Bureau du HCDH-Togo a eu un mandat lié aux 22 engagements conclus en 2004 avec l'Union européenne et à l'Accord Politique Global (APG) en ce qui concerne la promotion et la protection des droits de l'Homme, y compris la mise en place de la Commission Vérité, Justice et Réconciliation (CVJR), ce qui limitait de fait la souveraineté du Togo pendant toute la durée de la mission.

La culture de l'Humain défendue aujourd'hui par les Nations Unies est loin d'être universelle puisque dérivant d'une vision eurocentrique de l'individu qui contraste avec les conceptions anthropologiques endogènes. Aussi, est-il à ce jour difficile d'établir et d'analyser, d'une part le bilan officiel, et d'autre part les opérations officieuses que cet organisme, fort des largesses juridiques et techniques dont il a joui, a pu mener dans notre pays !

Fort de ce qui précède, le CRD-MK retient que la fermeture du Bureau du HCDH-Togo ne représente pas en soi une mauvaise nouvelle. Bien au contraire, elle met la société civile togolaise et tous les acteurs soucieux de l'avenir radieux de notre pays devant le noble défi de faire émerger une alternative autocentrée endogène sérieuse qui mette au cœur de l'action politique et de l'éducation sociale les valeurs culturelles positives et universelles dont recèle notre riche tradition multimillénaire africaine.

Le CRD-MK relève avec force que seules des institutions vertueuses animées en responsabilité et en sagesse par des hommes probes et de bonne volonté peuvent garantir véritablement le respect des droits de l'Homme. D'où l'exigence sans délai de réformes constitutionnelles et institutionnelles au Togo !

Coco Théodore LAWSON

Coordinateur chargé des Droits de l'Homme, des Affaires Economiques et du Développement à la base